

# COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 MARS 2023 à 18 HEURES 30

*Convocation du 22/03/2023*

**Étaient présents :** Mmes PAGANIN - DUVAL - TRENTIN - CHARLEVOL – GUIAUD – DELIZY - LE VAN  
MM. ROUSSEL - ROSSI - EININGER – DOS SANTOS – CHARBIT -  
MM. MERO - VINCENT – Mme GARENTE - Mme BONTOUX

**Absents représentés :** Mme MAROT par M. ROSSI - M. FINOCCHIARO par Mme CHARLEVOL - M. DEGORCE  
par M. ROUSSEL – M. HEINTZ par M. EININGER – M. LALANDE par Mme BONTOUX – Mme BOUKOBZA par  
Mme TRENTIN – Mme LE MOINE par M. MERO

*A partir de la délibération n°4 : Mme GARENTE par M. VINCENT*

**Secrétaire de séance :** M. Florent ROSSI

-----\*\*\*-----

Madame le Maire demande au conseil s'il y a des observations sur le compte rendu du 09/02/2023 dont ils ont été destinataires. Sans observation le compte-rendu est validé.

Puis elle lit les délibérations prises lors de la précédente réunion du 09/02/2023, ainsi que les décisions du Maire. Aucune observation.

Mme le Maire informe le conseil sur les nouvelles aides octroyées par le Département à la commune :

- Rampe PMR du jeu de boules : 12.522 €
- Éclairage du parking A. Rey : 3.983 €.

Elle liste également les aides accordées aux associations Auribelloises par le Département.

Mme le Maire annonce que les enfants sont enfin rentrés dans les nouveaux locaux de l'école maternelle le 27/02/2023. L'inauguration est prévue le 17 juin à l'occasion de la kermesse de fin d'année.

Autre point d'information sur les transports, sujet sensible la suite de la modification des trajets. Après des réunions et de la concertation, la création de la nouvelle ligne G (ligne urbaine tout public) va reprendre l'ancien itinéraire de la ligne D et sera mise en service le 17 avril 2023.

Puis, elle rappelle les nombreuses activités organisées par le CCAS, ainsi que la prochaine animation organisée avec le Conseil municipal des jeunes (CMJ) le 8/4/2023 : « La chasse aux œufs de Pâques ». Le prochain CMJ se tiendra le 31/03/2023 en présence de notre député Michèle TABAROT pour travailler sur la thématique de la citoyenneté. Tout le conseil municipal y est convié

### ORDRE DU JOUR

#### 1 – EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Mme le Maire propose au conseil d'affecter pour cette année encore la somme de 45.000 € pour les subventions aux associations. Ce montant inclue une provision pour de futurs dossiers de 2.180 €.

Le vote se fait ligne par ligne. (Voir tableau ci-joint)



**COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

ARTICLE 65748	Propositions BP 2023	VOTE DU CONSEIL du 30/03/2023
ADAPEI LA ROQUETTE	400 €	Unanimité 23 POUR
ADRIEN Assoc. Le Cannet	500 €	Unanimité 23 POUR
AMICALE DES PORTE-DRAPEAUX	220 €	Unanimité 23 POUR
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS AURIBEAU	1 200 €	Unanimité 23 POUR
ASS. AURIBELLOISE DES PARENTS ELEVES	800 €	Unanimité 23 POUR
AURA BELLA CULTURA (Ex Auribeau Info)	11 000 €	Unanimité 23 POUR
AURIBEAU/SIAGNE JUDO	700 €	Unanimité 23 POUR
C.C.F.F. AMICALE AURIBEAU	2 000 €	Unanimité 23 POUR
CDOS PERSONNEL COMMUNAL	6 000 €	Unanimité 23 POUR
CHASSE LA DIANE AURIBEAU	1 000 €	Unanimité 23 POUR
COUP DE THEATRE A AURIBEAU	8 000 €	Unanimité 23 POUR
DELEGUES DEPART.E.N.	50 €	Unanimité 23 POUR
DONNEURS DE SANG	300 €	Unanimité 23 POUR
FENELON OGECC	5 000 €	Unanimité 23 POUR
LE HAUT ET LE BAS	700 €	Unanimité 23 POUR
LES AMIS DE VALCLUSE	1 000 €	Unanimité 23 POUR
LES CHATS DU MERCANTOUR	150 €	Unanimité 23 POUR
LES COUSETTES D'AURIBEAU	1 000 €	Unanimité 23 POUR
MANOU THEATRE	500 €	22 POUR (pas de vote procuration J.MAROT)
RESTOS DU CŒUR ALPES MARITIMES	500 €	Unanimité 23 POUR
SAUVEGARDE DU CANAL DE LA SIAGNE	200 €	Unanimité 23 POUR
TWILIGHT OF THE GODS	1 200 €	Unanimité 23 POUR
ASSOCIATION CULTURELLE VAL DE SIAGNE	200 €	Unanimité 23 POUR
ZERO DECHET VAL DE SIAGNE	200 €	Unanimité 23 POUR
<b>DIVERS</b>	<b>2 180 €</b>	<b>Unanimité 23 POUR</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>45 000 €</b>	
Dossiers de subventions étudiés et validés par la commission des Adjointes du 20/02/2023		

**2 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 :**

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion est constitué de l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité de opérations exécutées sous la responsabilité du trésorier de Grasse comptable de la commune. Les montants sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2022.

VOTE : approuvé à l'unanimité.

**3 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :**

Mme le Maire présente en détail le compte administratif 2022, par section et chapitres, puis par comptes budgétaires. (PowerPoint). Elle fait remarquer la prudence des dépenses de fonctionnement qui sont très maîtrisées malgré les hausses du coût de l'énergie et des matières premières (80,50% de dépenses de fonctionnement ont été réalisées). Les recettes sont quant à elles réalisées en totalité (101 % en fonctionnement). Ceci prouve la sincérité budgétaire et la rigueur de gestion en matière de dépenses.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de 1.039.253,50 € en section e fonctionnement et 634.302,57 € en section d'investissement.

Le résultat cumulé en tenant compte des reports 2021 et des restes à réaliser (devis signés avant le 31/12/2022 et non facturés au 31/12/2022 date d'arrêt des comptes) est de : 1.688.259,07 €.

Mme le Maire quitte la séance pour le vote. (Présents : 15 + 7 procurations).

M. ROUSSEL, 1<sup>er</sup> adjoint, devient président de séance et propose au conseil de voter le compte administratif présenté et qui peut se synthétiser comme suit :



**COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>DEPENSES</b>		
Prévisions budgétaires	2 911 196,00 €	2 879 600,00 €
Réalisées	1 904 589,22 €	1 356 591,34 €
<b>RECETTES</b>		
Prévisions budgétaires	2 911 196,00 €	2 879 600,00 €
Réalisées	2 360 874,33 €	2 022 224,24 €
<b>RESULTAT EXERCICE 2022</b>		
Excédent	<b>456 285,11 €</b>	<b>665 632,90 €</b>
Déficit		
<b>REPORTS 2021</b>		
Excédent	582 968,39 €	
Déficit		- 31 330,33 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022</b>		
Excédent	<b>1 039 253,50 €</b>	<b>634 302,57 €</b>
Déficit		
<b>RESTE A REALISER 2022</b>		
Répenses investissement		411 915,00 €
Recettes investissement		426 618,00 €
Besoin de financement		<b>14 703,00 €</b>
<b>RESULTATS AVEC LES RAR 2022</b>	<b>1 039 253,50 €</b>	<b>649 005,57 €</b>
<b>Résultat cumulé 2022</b>		<b>1 688 259,07 €</b>

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés : 22 POUR.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2022 :**

Mme le Maire propose au conseil de prévoir une affectation du résultat de fonctionnement 2022, bien que ceci ne soit pas obligatoire puisque la section d'investissement est excédentaire. Ceci permet de prévoir un autofinancement en investissement pour 2023.

Elle propose d'affecter de la façon suivante les 1.039253,50 € d'excédent de fonctionnement :

- 600.000 € en investissement en capitalisation pour investir (compte 1068)
- 439.253,50 € en report de fonctionnement

Cette affectation sera reprise au BP 2023.

VOTE : unanimité.

*Mme GARENTE quitte la séance et donne procuration à M. VINCENT.*

**4 – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :**

Mme le Maire présente le projet de Budget Primitif 2023 qu'elle soumet au conseil. La présentation est détaillée par section, chapitres et articles (PowerPoint).

Le budget est cette année exceptionnellement élevé :

- > 2.892.000 € en section de fonctionnement
- > 6.670.000 € en section d'investissement

Le but est d'investir pour améliorer la qualité de vie des Auribellois, **sans aucune augmentation des impôts locaux.**

Qualifié de « budget d'investissement audacieux, rigoureux et volontaire », son montant est historiquement important : plus de deux fois et demi supérieur aux autres années. Les recettes complémentaires proviennent de la cession d'un terrain communal.



**COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Provisions pour risques juridiques : il est prévu au budget 2023 la somme de 200.000 € en provisions pour risques juridiques (idem 2022) car il y a deux contentieux en attente de jugement avec demandes indemnitaires. Cette somme correspond à une estimation des conseils de la commune. Cette année avec le nouveau plan comptable, il y aura l'émission d'un mandat en compte d'attente. Ce montant pourra être ajusté ou réintégré dans les comptes communaux selon le résultat des contentieux.

VOTE : unanimité pour la provision.

VOTE du BP 2023 : POUR 17 – ABSTENTIONS 6 (M. MERO + Procuration – M. VINCENT + Procuration – Mme BONTOUX + Procuration)

**5 – ADHESION « AGENCE 06 » ASSISTANCE TECHNIQUES ET JURIDIQUE DU DEPARTEMENT :**

Délibération reportée.

**6 – PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES :**

Mme le Maire informe que la nouvelle DGS prendra ses fonctions au 1er juin 2023 afin de pouvoir travailler en binôme pendant 3 mois avec l'actuelle DGS, en raison de son départ à la retraite. Il convient donc de créer un poste d'Attaché Principal au 01/06/2023 qui pourra être supprimé au moment du départ effectif à la retraite de l'actuelle DGS.

D'autre part, au titre des avancements de grade, il est proposé de créer :

- 1 poste d'attaché principal en remplacement d'un poste d'attaché
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe en remplacement d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié : + 1 agent au grade d'attaché principal.

VOTE : unanimité

Mme le Maire propose de créer un poste en CDD d'un an pour les fonctions d'ASVP, pour satisfaire les besoins et la continuité du service, en cas de non-renouvellement de l'emploi aidé en cours jusqu'à mi-juillet.

VOTE : unanimité.

**7 – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX : ACTUALISATION DE LA DELIBERATION DE 2001 :**

La commune avait délibéré le 30/10/2001 pour la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2002, du nouveau mode d'organisation du temps de travail dans le cadre du passage au 35 H, soit 1.600 h de travail annuel effectif. Depuis la réglementation a évolué et les agents communaux doivent travailler 1.607 h (journée solidarité), ce qui a été fait en pratique mais non repris dans une délibération.

Chaque service à son cycle de travail : hebdomadaire ou annualisé, selon les besoins des services.

VOTE : unanimité.

**8 – QUESTIONS DIVERSES :** Pas de questions diverses.

Information complémentaire => M. ROSSI informe qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental au titre du SMART DEAL, pour un projet de visite virtuelle de la commune, pour un montant estimé à 23.590 € HT avec des aides possibles de 80%.

Le secrétaire de séance,  
Florent ROSSI



Le Maire,  
Michèle PAGANIN



The official stamp is circular and contains the text: "MAIRIE D'AURIBEAU SUR SIAGNE" around the top edge, "06810" at the bottom, and a central emblem featuring a sun and a star.

